

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/43

Objet : Demande de subvention relative à la réalisation de profils de vulnérabilité

L'an deux mille quinze, le 1^{er} octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Prunières, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 1^{er} octobre 2015

Date de convocation :
Le 1^{er} septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents
Vote(s) pour 15
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Bénédicte FEROTIN

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président) ;
M. Marc VIOSSAT (Vice Président),
Mme Catherine SAUMONT (Vice Présidente) ;
Mme Chantal ROUX (Conseillère Syndicale) suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ;
M. Marc AUDIER (Conseiller Syndical) suppléant Mme Chantal EYMEOD ;
M. Jean BERNARD (Conseiller Syndical-Secrétaire),
M. Pierre VOLLAIRE (Conseiller syndical) ;
Mme Valérie GRECARD (Conseiller syndical) ;
M. Pierre DOUSSOT (Conseiller syndical) suppléant M. Robert FRAYSSINES ;
M. Christian DURAND (Conseiller syndical – rapporteur du budget) ;
Mme Bénédicte FEROTIN (Conseillère syndicale) ;
M. Jean CONREAUX (Conseiller syndical) ;
Mme Valérie ROSSI (Conseillère Syndicale, Membre du bureau) ;
M. Joël BONNAFFOUX (Conseiller syndical) ;
Mme Patricia VINCENT (Conseillère syndicale).

Etaient représentés :

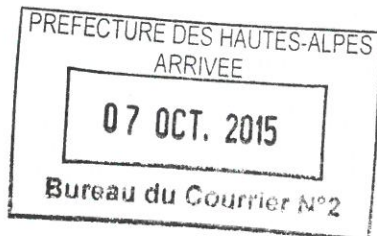
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Chantal ROUX
Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER

Etaient invités:

M. Alain ZURBACH (EDF), M. GLEVAR (Comité départemental de voile), M. Guy KLETTY (Maire de St Vincent les Forts), M. CLERJON (adjoint au Maire de St Vincent les Forts), M. Bernard ADAM (Club des Sports de la Gendarmerie), M. GAMBAUDO (Maire de Pontis), Mme Agnes PIGNATEL (Maire du Lauzet-Ubaye)

Etaient excusés :

M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, représenté par Mme Valérie ROSSI.
Mme Chantal EYMEOD, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Robert FRAYSSINES, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Christian HUBAUD, Mme Bernadette SAUDEMONT, Mme Ginette MOSTACHI, M. Daniel GALLAND, Mme Brigitte GAUDIN, Mme GARCIN-EYMEOD ; Mme Carole CHAUVET, M. Gilles VOLLAIRE service Politique territoriale Département 05, Mme Anne RINJONNEAU service tourisme Département 04, M. Pascal VENTRE Département 04, M. TAVAN (Syndicat des Irrigants)



Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est engagé depuis décembre 2009 dans une démarche de qualité des eaux de baignade et a réalisé des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des plages publique sur Serre-Ponçon.

Les contraintes réglementaires imposées par la directive européenne impose au gestionnaire de réaliser obligatoirement un profil de vulnérabilité pour tout nouveau site de baignade mais également d'actualiser régulièrement les profils existants lorsque des aménagements et équipements structurant viennent modifier les sites de baignade existants.

Aujourd'hui en application du Code de la santé Publique (articles L.1332-3, D1332-20 et suivant), il est indispensable de réaliser ce travail qui répond aux orientations stratégiques de développement et de valorisation des rives de Serre-Ponçon.

La réalisation de profils de vulnérabilité des baignades comprend :

- Identification et analyse des sources de pollutions potentielles d'origines bactériologiques et physico-chimiques.
- Etat des lieux descriptif des zones de baignades et de leur contexte général
- Evaluation du risque potentiel de pollution et élaboration de profils de vulnérabilité théoriques.
- Rédaction d'un document de synthèse et de recommandations.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignades (abrogeant la directive 76/160/CEE), progressivement transposée en droit français ;
- Notamment, les articles L1332-3 et L1332-6 du Code de la Santé Publique (loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006) ;
- La délibération n°2010/27 du 23 juin 2010 relative à l'élaboration des profils d'eaux de baignade de Serre-Ponçon.

CONSIDERANT :

- La nécessité de prendre en compte avant la saison estivale 2016 pour transmission aux services de l'Etat (Service ARS), la réalisation de profils de baignade incluant l'évaluation du potentiel de prolifération des polluants en période estivale,
- L'intérêt de régulariser le suivi qualitatif et les analyses d'eau de baignade sur l'ensemble des « sites de baignade » de la retenue de Serre-Ponçon,
- La volonté des élus du SMADESEP de valoriser les sites de baignades publiques à travers l'obtention de label de qualité environnementale tel que le pavillon bleu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 1^{er} octobre 2015 :

- **DECIDE** d'engager une demande de financements relative à l'élaboration de profils de vulnérabilité des zones de baignades et l'évaluation des phénomènes de diffusion des polluants ;
- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, le contenu du projet exposé par le Président ;
- **L'AUTORISE** à solliciter les concours publics qui correspondent à cette opération, conformément au plan de financement prévisionnel tel qu'il est envisagé ci-après :

Recettes	Dépenses (HT)
<u>Cofinancements publics :</u>	PROFILS DE VULNERABILITE :
Agence de l'eau (50%) 8 547,50 €	
17 095,00 €	17 095,00 €
<u>Autofinancement (50%) :</u>	
Département des Hautes-Alpes 5 641,35 €	
Collectivités riveraines 2 906,15 €	
17 095,00 €	Coût total (HT):
	17 095,00 €

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président, Victor BERENGUEL

Extrait du registre des délibérations N° 2015/43 Page 2/2

Membres Adhérents :

Conseil Général des Hautes-Alpes,

Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,

Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

